

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 03 84 21 54 12
secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal
du 05 mars 2021
à 20h00
à la salle communale de Botans

Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Hélène MARTIN - Bénédicte PIGUET

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS

Absent ayant donné procuration : M. Denis WEISS à M. Alex THOMAS

Secrétaire de séance : M. Mohamed KADOURI.

En cette période de crise sanitaire, un élu peut avoir 2 pouvoirs au lieu d'un en temps normal.

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2021

La lecture du compte rendu de la réunion du 22 janvier 2021 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Arrivée de Madame Béatrice AUBRY à 20h 13.

ONF : programme de travaux 2021

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint délégué à la gestion de la forêt, présente le programme des travaux sylvicoles transmis par l'ONF pour l'année 2021.

Celui-ci comprend :

- La maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante
- Le dégagement manuel de régénération naturelle avec ouverture manuelle de filets sylvicoles

Le montant des travaux s'élève à 1 487 € HT soit 1635,70 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2021 dont le montant s'élève à 1 487 € HT soit 1635,70 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget 2021.

Autorisation de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder, avant le vote du budget primitif 2021, au mandatement des dépenses d'investissement suivantes (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020) :

- Maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité incendie de l'étage de la mairie pour un montant de 1200 € HT (soit 1440 € TTC) au compte 2313.
- Étude thermique pour le remplacement des fenêtres du bâtiment de l'ancienne école pour un montant de 390 € HT (soit 468 € TTC) au compte 2313.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder, avant le vote du budget primitif 2021, au mandatement des dépenses d'investissement telle qu'exposées ci-dessus.

Projet de mise en sécurité incendie pour des réserves à l'étage de la Mairie de Botans : validation des entreprises

Vu la délibération n°46-2020 du Conseil Municipal, en date du 11 décembre 2020 validant le devis pour la Maîtrise d'œuvre, de Monsieur Jean-Christophe MURINGER, pour le projet de mise en sécurité incendie pour des réserves à l'étage de la Mairie de Botans.

Vu la délibération n° 06-2021 du Conseil Municipal, en date du 22 janvier 2021, approuvant le projet de mise en sécurité incendie pour des réserves à l'étage de la Mairie de Botans, avec un plan de financement prévisionnel s'y rapportant.

Monsieur Frédéric BLANC, 1^{er} Adjoint, présente l'analyse des offres rédigée par Monsieur Jean-Christophe MURINGER. Plusieurs entreprises ont été consultées, les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	DEVIS (H.T.)
1	PLAQUISTERIE PEINTURE	BAT DECOR	6 316,00 €
2	MENUISERIES BOIS	NEGRO	2 085,44 €
3	ELECTRICITE	EURL CT	2 224,37 €
	TOTAL		10 625,81 €

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle a sollicité Monsieur MURINGER pour un projet personnel de construction et, de ce fait, qu'elle ne prendra pas part au vote.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le choix des entreprises et des devis tels que présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférent.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget 2021.

Dépôt des registres d'état civil de plus de 120 ans aux archives départementales

Madame le Maire expose :

Le Code du patrimoine prévoit le dépôt obligatoire aux Archives départementales des registres d'état civil à l'issue d'un délai de 120 ans.

Le transfert des documents s'effectue après accord du directeur des Archives départementales et à titre gratuit.

Les documents déposés restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable. Ils peuvent être empruntés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le dépôt aux Archives départementales des registres d'état civil de plus de 120 ans.
- **CHARGE** Madame le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

Questions et informations diverses

Demande de subventions

- Pupilles de l'Enseignement Public
- Banque Alimentaire
- Afm téléthon

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales.

Demandes d'Urbanisme

Accord à la déclaration préalable pour l'installation d'une antenne de téléphonie « sur le Croso »

Accord à la déclaration préalable pour un remplacement de fenêtres et volets au 4 bis rue des Sources

Déclaration préalable pour une terrasse au 1 bis rue de la Millerate

Déclaration préalable pour un spa et un abri bois au 23 Grande rue

Déclaration préalable pour le remplacement de portes de garage au 28 Grande rue

Déclaration préalable pour la rénovation d'une maison au 12 Grande rue

Transmission au SDIS et à la DDT du dossier d'autorisation de travaux pour des réserves à l'étage de la mairie

Travaux Musée

Les travaux sont terminés pour le groupe sanitaire, pour tous les lots, hors travaux extérieurs (place de parking).

Le délai d'approvisionnement des pavés de la place de parking extérieure étant trop incertain (peut-être 6 mois), il a été décidé de changer la référence par la "gamme Kronimus Terracota, ton gris". Cette solution étant la plus raisonnable concernant les délais, la teinte se rapprochant des pavés existants de la ferme. Ceux-ci devraient pouvoir être reçus courant mars, et engagerait la pose aussitôt; pour une durée de 10 jours environ.

Réunions des syndicats :

S.I.E.M.P.K. (école maternelle) : le budget a été voté en séance syndicale du 1^{er} mars 2021. Le budget pour la Commune de Botans est de 16 444,06 euros pour 246 habitants et 6 enfants soit **un coût par enfant de 2 740 €**. Pour mémoire, en 2020 le budget était de 10 631,52 euros pour 251 habitants et 4 enfants soit 2 657 € par enfant.

R.P.I. (école élémentaire): la préparation du budget est planifiée au 8 mars 2021 et le vote au 22 mars 2021 La prévision du budget pour la Commune de Botans est de 17 556 € (18 862 € en 2020) pour 246 habitants et 9 enfants soit **un coût par enfant de 1950 €**.

➤ Pour les écoles, il est à noter une augmentation de budget de 6 000 € en 2021 par rapport à 2020.

S.G.I.I. (Bâtiments intercommunaux) : le vote du budget est planifié au 9 mars 2021.

SIFOU (syndicat de la Fourrière) : le budget a été voté en séance syndicale du 2 mars 2021. Le point marquant est le budget alloué pour l'étude de la construction d'un bâtiment commun pour la SPA et la Fourrière.

Divers

- La Municipalité a commandé le passage d'une balayeuse lundi 8 mars au matin pour le **nettoyage de la voirie** : Grande Rue, rue de Dorans, rue des Sources et rue de la Bouloye.
- Le **nettoyage de la nature** est prévu samedi 20 mars à 9 heures. Le point de rassemblement se fera dans la cour de l'ancienne école.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est planifiée le vendredi 9 avril à 20h avec à l'ordre du jour le vote du budget 2021.

La séance est levée à 21h00.

Fait à BOTANS, le 12 mars 2021.

Madame le Maire,
Marie Laure FRIEZ



